

PRÉSIDENTE

Direction Juridique et
d'Administration
Générale

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

Bureau du Secrétariat
de l'Assemblée

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 00

Courriel :
dja.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Indri SURATNO

N° 18775-2018/2-
ISP/DJA

ANNÉE 2018
N° 17-2018/RAP-COM

RAPPORT
de la commission de l'enseignement (ENS)
du jeudi 19 juillet 2018

Le **jeudi 19 juillet 2018 à 9 heures**, la commission de l'enseignement (ENS) s'est réunie sous la présidence de Mme Monique Millet, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 11697-2018/2-ACTS** : Projet d'arrêté listant les écoles permettant le bénéfice de la bourse d'accès aux grandes écoles.

Présents :

Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Nina Julié (arrivée après l'ouverture de la réunion), Mme Monique Millet et Mme Henriette Wahuzué-Falelavaki.

Absents :

Mme Sonia Backès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Isabelle Lafleur et M. Léonard Sam.

Procurat(s)* :

M. Léonard Sam à Mme Monique Millet.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 3 membres présents et 5 membres absents à l'ouverture de la réunion.

Participaient également aux travaux de la commission en qualité de conseillers de l'assemblée de la province Sud :

M. Philippe Blaise, Mme Gyslène Dambreville, Mme Ithupane Tieoue et M. Eugène Ukeiwé.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

Mme Audrey Bastonero, conseillère en économie d'énergie (DEPS) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DJA) ;

M. Jean-Pierre Breymand, directeur adjoint de l'équipement de la province Sud (DEPS) ;

M. Romain Capron, directeur de l'enseignement de la province Sud (DES) ;

Mme Olivia Cullell, chargée de mission écomobilité (DES) ;

M. Nicolas Dehouck, chef du service des bourses et aides scolaires aux élèves et aux étudiants (SBAEE/DES) ;

Mme Bertille Jouan-Ligne, directrice de l'équipement de la province Sud (DEPS) ;

M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Mireille Münkél, secrétaire générale adjointe chargée de l'aménagement du territoire

(SGA-AT) ;

Mme Indri Suratno, gestionnaire-rédacteur du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DJA)

La réunion de la commission de l'enseignement était initialement prévue à l'issue de la réunion de la commission des équipements publics, de l'énergie et des transports. A la demande d'une partie des conseillers, l'ordre a été changé, la commission de l'enseignement s'est réunie la première. Bien que le quorum n'ait pas été atteint à l'heure de l'ouverture de la réunion, la réunion de cette commission a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquée à 9 heures, elle a débuté plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation conformément à l'article 14 de la délibération modifiée n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*.

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 11697-2018/2-ACTS** : Projet d'arrêté listant les écoles permettant le bénéfice de la bourse d'accès aux grandes écoles.

Depuis la création du dispositif de la bourse d'accès aux grandes écoles en 2012, initialement baptisée bourse d'Excellence, la liste des écoles permettant d'en bénéficier fait l'objet de demande de révision de la part des proviseurs et responsables pédagogiques des classes préparatoires aux grandes écoles des lycées du Grand Nouméa et de Lapérouse.

Une première évolution de cette liste a été opérée en février 2013, limitant ainsi le nombre d'écoles d'ingénieurs à vingt-sept au lieu de quarante précédemment et ajoutant deux écoles de commerces aux trois déjà mentionnées dans la liste initiale.

Depuis cinq ans, la montée en puissance des classes préparatoires aux grandes écoles Economiques et Commerciales option Technologique (créée en 2009) et option Economie (ouverte en 2014) du lycée du Grand Nouméa ainsi que l'ouverture d'une classe préparatoire littéraire au lycée La Pérouse en 2015, nécessitent d'adapter la liste des grandes écoles.

Après consultation des proviseurs de ces deux établissements début 2018, les arguments suivants ont été avancés :

- Les derniers résultats des concours d'admissibilité passés par les élèves des classes CPGE ECT et ECE font ressortir que la plupart d'entre eux franchissent désormais la barre d'admissibilité des écoles classées entre la 5ème et 10ème place. Celles-ci ne sont pas présentes dans la liste actuellement en vigueur de la BAGE et font craindre que ces élèves réussissant les concours d'admissibilité, certains issus de famille disposant de faibles ressources, se replient sur des écoles moins prestigieuses pour des raisons financières.
- Concernant la CPGE littéraire du lycée Lapérouse, créée postérieurement à la liste en vigueur, l'école de journalisme de Lille est la seule à correspondre à la filière préparée par ces étudiants. Après consultation du responsable pédagogique, une liste complémentaire de six écoles est proposée afin d'être ajoutées au dispositif BAGE.
- Par ailleurs, cette évolution permettra de rétablir une forme d'équité avec les élèves des classes préparatoires scientifiques pour lesquels vingt-sept écoles d'ingénieurs sont proposées.
- Enfin, cette modification permet de suivre les évolutions des filières de l'enseignement supérieur.

Après études par le bureau d'information et d'aides aux étudiants des listes des écoles transmises par les établissements suscités, il est proposé de compléter la liste des écoles de commerce en prenant en compte les 10 premières du classement SIGEM¹ 2017 soit :

- EM LYON Business school,
- GRENOBLE Ecole de management,
- TOULOUSE business school,
- NEOMA Business school
- SKEMA Business school.

Pour les CPGE littéraires, il est proposé de retenir les écoles suivantes :

- le Centre d'Etudes Littéraires et Scientifiques Appliquées (CELSA) de la Sorbonne,
- l'institut de management et de communication interculturels (ISIT), anciennement dénommé Institut Supérieur d'Interprétation et Traduction.

Ces deux écoles sont comprises dans la Banque d'Epreuves Littéraires (BEL²). Elles soumettent les candidats à des épreuves très sélectives et ne rémunèrent pas leurs étudiants, critères déterminants pour la province Sud.

Les quatre autres écoles proposées ne sont pas recevables pour les raisons suivantes :

- Le Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme de Strasbourg (CUEJ), est accessible par concours ouvert au titulaire d'une licence ou de 180 crédits ECTS équivalent au niveau licence. Or, les élèves de CPGE littéraires disposent de 120 crédits à l'issue de leur cursus.
- Les IEP d'Aix, Lille et Lyon. La province Sud proposant un dispositif spécifique CEP Sciences Po Paris, il ne semble pas opportun de retenir la proposition du lycée Lapérouse.

Enfin, concernant les écoles d'ingénieurs, il est proposé d'ajouter à la liste, l'école des Mines de Paris Tech, classée parmi les meilleures écoles d'ingénieurs françaises.

Par ailleurs, afin d'étendre la liste des écoles pouvant bénéficier de ce dispositif, la direction de l'Education se propose d'effectuer un travail de fonds plus complexe basé sur des critères d'inscription et sur la nomenclature des diplômes par niveau.

Telles sont les propositions d'évolution de la liste des écoles permettant le bénéfice de la BAGE soumises à votre approbation.

En propos liminaires, M. Brial a précisé qu'il s'agit d'une mise à jour de la liste des grandes écoles permettant de bénéficier de la bourse d'accès aux grandes écoles (BAGE), à la demande des lycées, afin de permettre d'opérer un rééquilibrage, la liste des grandes écoles étant aujourd'hui plus étoffée dans le tertiaire.

¹ Le SIGEM (Système d'Intégration aux Grandes Écoles de Management) est une procédure automatisée de sélection de vœux et d'admission au sein des [grandes écoles de commerce](#) à l'issue des concours des [classes préparatoires économiques et commerciales](#). Il a été créé en 2001. Cette procédure ne concerne que les étudiants admis via le concours d'entrée en 1^{re} année, au sein de 38 écoles différentes. Le SIGEM permet de classer les écoles entre elles à l'issue des choix des étudiants, ceux-ci devant ordonner leurs vœux par ordre de préférence. Un classement est publié chaque année en fonction des désistements

² La BEL est constituée des épreuves d'admissibilité au concours Lettres de l'ENS (Ulm), au concours littéraire de l'ENS de Lyon, et au concours de l'ENS de Cachan/Paris Saclay. Depuis la session du concours 2011, la BEL est ouverte à de nouvelles écoles.

Dans la discussion générale, Mme Goyetche a souhaité savoir si la liste permettant l'accès à la BAGE était en adéquation avec les besoins et les grands projets de la Nouvelle-Calédonie. En effet, elle a précisé que dans un souci d'anticipation, il serait utile que les formations pour lesquelles des aides étaient octroyées correspondent aux réalités professionnelles propres à la Nouvelle-Calédonie, notamment dans le domaine de la Mine et de l'énergie, en matière de développement agricole, et dans les métiers de l'eau. En réponse, M. Capron a indiqué que les formations permettant l'accès aux grandes écoles sont gérées par le vice-rectorat. La mise en place de classes préparatoires sur le territoire pousse les étudiants à continuer dans la filière. Aussi, la province Sud se doit d'accompagner leur entrée dans les grandes écoles pour la suite du parcours scolaire. Il a en outre précisé que les proviseurs des lycées mettent l'accent sur les orientations des lycéens et informent au mieux sur les débouchés des formations qu'ils choisissent. En complément, Mme Millet a indiqué que dans le cadre des commissions des bourses de l'enseignement supérieur, beaucoup de bourses sont accordées à des étudiants ayant choisi les filières de la Mine, de l'environnement, des métiers de l'eau et de l'agriculture. Elle a précisé que, dans ces domaines, les bourses sont accordées dans les niveaux avancés de licences ou de masters. Elle a donc confirmé que beaucoup d'étudiants s'orientent vers ces filières.

En outre, M. Brial a précisé que les écoles listées sont les meilleures dans divers domaines, tels que ceux en rapport avec le projet de « centrale pays », le domaine du numérique, de la biologie ou de l'agroalimentaire, qui sont des filières qui correspondent aux grands projets de la Nouvelle-Calédonie. Il a indiqué qu'il est nécessaire d'élargir le panel des domaines où une aide est accordée, comme le commerce, car les enjeux pour le territoire sont encore plus importants que ceux évoqués précédemment. Ce dispositif a pour objectif de former les futurs cadres calédoniens.

Par ailleurs, Mme Goyetche a ajouté qu'il semble important, outre le fait de former les futurs cadres, de réserver ces postes aux jeunes calédoniens qui reviennent de ces formations. Cela permettrait d'optimiser l'aide que leur apporte la collectivité. Elle a cependant indiqué que beaucoup de jeunes formés se trouvent sans emploi à leur retour. Mme Millet a répondu que tous les conseillers partageaient cet objectif.

Mme Goyetche a souhaité savoir pourquoi, parmi les grandes écoles, celles de la région Pacifique ne figuraient pas sur la liste. En réponse, M. Blaise a indiqué que l'une des raisons doit tenir aux coûts ; en effet, le système éducatif français est moins onéreux que le système anglo-saxon. Mme Goyetche a toutefois opposé l'exemple de la formation des vétérinaires, pour laquelle la province Sud accorde une bourse, alors qu'elle est dispensée en Australie. Pour cette filière, la question des coûts n'avait pas été soulevée. Mme Millet a répondu qu'effectivement, lors de l'établissement de la première liste des grandes écoles, une école de Londres avait été ajoutée dans la mesure où un étudiant prometteur avait fait une demande en ce sens. Aussi, elle a indiqué que cette liste était adaptable aux projets des étudiants, or, il semblerait qu'il n'y ait pas vraiment de demande en dehors des formations dispensées en métropole. Elle a ajouté qu'il existe certes des écoles réputées partout, mais que les grandes écoles françaises restent des références en la matière.

Mme Goyetche a cependant rappelé que les formations dans la région, notamment en matière de développement agricole, semblent plus adéquates dans la mesure où le climat est un facteur important dans ce domaine, et que les formations dispensées à proximité permettraient de développer des savoirs faire qui correspondent mieux aux réalités du territoire. Il semble important de se renseigner sur les grandes écoles de la région. Mme Millet a répondu que la liste était modulable, et qu'elle prenait note de cette remarque. M. Blaise a ajouté qu'il faudrait en effet faire quelques propositions concernant les écoles de la région.

Mme Wahuzue-Falelavaki a souhaité savoir si une aide existait pour les Calédoniens qui avaient entamé des études dans la région. En réponse, M. Dehouck a indiqué qu'il existait une bourse d'aide pour les frais de logement et de déplacements de ces

étudiants, cette aide n'est prévue que pour des formations n'excédant pas huit semaines.

Examen du projet d'arrêté :

Articles 1 à 3 : avis favorable de la commission sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Nina Julié, Mme Monique Millet et Mme Henriette Wahuzué-Falelavaki).

Pour conclure, Mme Goyetche a souhaité qu'à l'occasion de cette réunion, un point sur la situation problématique actuelle du collège de Thio soit fait aux conseillers. M. Capron a rappelé qu'un mouvement des parents d'élèves du collège de Thio a souhaité le départ de la principale, dont le contrat prenait fin dans 15 jours. Aussi, dans le contexte de tensions actuel, et pour éviter une aggravation de la situation, le vice-rectorat aurait indiqué que la principale quitterait ses fonctions avant la fin du mois de juillet, et qu'il a été demandé à ce que son remplaçant rencontre les autorités coutumières et suive les protocoles pour permettre une meilleure intégration.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de la commission a clôturé la réunion à 10h.

**La présidente de la commission de
l'enseignement**



Monique Millet